



Mairie de La Rivière - Drugeon

PROJET COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 31 janvier 2025

Sur convocation du 24 JANVIER 2025

Secrétaire de Séance : Sophie TERRETTAZ

Votants :

VALLET Christian	X	GRILLON Yohann	X
BOURDIN Carine	X	LONCHAMPT Jordan	X
VUITTENEZ Yannick	X	LORIOD-BOURGON Monique	X
LONCHAMPT Jérémy	X	TRIMAILLE Chloé	X
DROMARD Claire	X	MONNIER Florent	X
BREITNER Morgan	X	TERRETTAZ Sophie	X
DICHAMP Anthony	X	TRIMAILLE Flavien	Excusé
GIRARD Odile	X		

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 29 novembre 2024
2. Compte rendu des commissions
3. Urbanisme
4. Point sur les travaux en cours
5. Délibérations
 - Validation ZAER suite à consultation publique
 - Travaux RD 47 Attribution des lots
 - Travaux rénovation logements communaux, attribution des lots
 - Modification délib du 29/11/24 : compléter le nom des acquéreurs
 - Signature et publication foncière d'une convention de servitude
6. Information affaires intercommunales
7. Questions et informations diverses

I) Approbation du compte-rendu précédent.

Pas d'observation, le compte rendu du 29 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

II) Compte-rendu des commissions

Environnement/cadre de vie

- Terrain multisports : les travaux ont débuté. Le revêtement sera posé en mars ou avril.

Les anciennes cages de foot du terrain multisports sont mises en vente, aux plus offrants. Les offres sous pli cacheté sont à remettre en mairie avant le 15 février 2025.

- Aménagement terrain acheté « sous le barrage » : Florent Monnier a été consulté pour abattre des arbres morts le long du chemin Drugeon et Dragons et l'élagage de certains afin de laisser cet espace naturel mais sécurisé. Devis de 395 € HT accepté à l'unanimité par le conseil.

Vie associative

- La commission Déco du comice a déjà commencé à travailler. Elle se réunit les mardi et jeudi après-midi et soir dans les anciennes salles de classe. Une réunion de la commission animation a eu lieu et une relative au sponsoring sera programmée prochainement.
- La Ronde de l'espoir demande l'organisation d'un ravitaillement lors du passage de la course cycliste dans notre village le 6 septembre : le conseil donne son accord.

Bâtiments et chemins

- Travaux entrée de village côté Ste Colombe jusqu'à l'Eglise : Suite à la consultation, 2 entreprises ont répondu. Les critères ont été définis dans le marché par le maître d'œuvre (prix, délai, note technique). La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Colas pour 449 612 € HT. Le Conseil valide cette décision.

Par rapport aux délais d'intervention, plusieurs incertitudes : la CFD doit exécuter les travaux de remplacement de la conduite d'eau et le raccordement au réseau d'eau de la conduite en attente au lieudit « Aux Latets » (autorisation de la SNCF pour le passage sous la voie de chemin de fer), avant la réfection de la route. La consultation des entreprises est en cours.

Par ailleurs, le STA (Département) chargé de l'entretien du barrage de l'étang prévoit des travaux d'étanchéité de la voute, à réaliser avant les travaux de voirie et de réseau d'eau. La commune sera donc dépendante de cette intervention pour faire débiter ses travaux de voirie et de trottoirs.

- Travaux logements communaux : avant le lancement des appels d'offres, l'estimation faite par le cabinet d'études Bagatelle était de 482 000 € HT. Le résultat de l'appel d'offres s'élève à 408 000 € HT mais plusieurs incohérences ont été relevées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (poste compté en double ou travaux non nécessaires par exemple). Une négociation aura lieu avec l'AMO et les entreprises.
- Concernant le projet de vestiaire, une réunion de la commission aura lieu jeudi 20 février avec l'AMO.

Gestion de la forêt

- Pour rappel, la commune avait décidé de préempter pour acquérir les parcelles C681 et C695 appartenant aux conjoints Scheiff pour une surface de 1.84 ha vendues au prix de 16 800 €.

L'ONF chargé de l'estimation de ces parcelles a rendu son rapport tenant compte du peuplement forestier mais également du sol, des limites et de la desserte notamment. L'estimation s'élève à 22 450 €.

La famille Scheiff propose également à la commune d'autres parcelles forestières pour une surface de 54 ha. La commune n'est pas riveraine de ces parcelles et ne pourra donc pas préempter. Au vu de la surface importante, la commune ne semble pas intéressée mais demandera quand même l'avis aux services de l'ONF.

- Travaux sylvicoles 2025 : concernant les travaux d'entretien des lisières, ceux-ci seront réalisés par l'employé communal avec l'épareuse.
Pour les travaux de la parcelle 7, le conseil décide de consulter l'ONF et la société Coulet de Levier.

Communication et information

- Les retours concernant l'édition 2024 du r'virat sont positifs.

III) Urbanisme

Permis de construire

Romanzini pour l'agrandissement d'un atelier

Lonchamp Frères pour la construction de 3 x 2 maisons jumelées

Déclaration Préalable

Dichamp Myriam pour le remplacement d'une baie vitrée

Grillon Mariane pour l'agrandissement d'un balcon en terrasse

SCI Philippe pour la création d'un local poubelle

Eco Label Habitat pour la pose de panneaux photovoltaïques (13 rue des lilas)

Photo Ecologie Pour la pose de panneaux photovoltaïques (8 clos du terreau)

Le Conseil prend connaissance des droits de préemption transmis par le notaire (à chaque vente de bien) pour les mois de décembre 2024 et janvier 2025.

IV) Délibérations

- La délibération prise lors du dernier conseil mentionnait la vente à Monsieur Yohann Grillon. Or, la vente doit se faire à Monsieur Grillon et sa compagne Madame Marion LANCIA.

Accord du conseil pour modifier la délibération en ce sens.

- Lors du projet de vente de la maison de Monsieur et Madame Foissotte, il s'est avéré que le raccordement au réseau d'assainissement n'était pas conforme. Son réseau actuel passant sur une propriété riveraine privée, il avait été convenu de se raccorder sur le réseau d'assainissement situé derrière le vestiaire de foot mais cette canalisation intercommunale n'a pas une taille adaptée et la pente souhaitée pour

accueillir un nouveau raccordement. L'entreprise Boucard interviendra donc aux frais du propriétaire pour créer une nouvelle conduite derrière le vestiaire, sur le terrain privé de la commune.

Une servitude de tréfonds sera signée par les parties concernées et sera transmise à la publicité foncière afin que cet accord suive en cas de vente de la maison. Le conseil donne son accord pour autoriser Monsieur le maire à signer et à publier cette convention.

- ZAER : lors de la consultation publique qui a eu lieu du 02/12/24 au 14/12/24, 3 personnes ont consulté le dossier disponible en mairie mais aucune remarque n'a été émise. Le Conseil donne son accord pour déposer le dossier sur la plateforme pour validation par la Région du périmètre prédéfini. Monsieur le maire précise à nouveau que le dépôt de ce dossier n'engage pas la commune et n'obligera personne à réaliser des installations.

V) Affaires intercommunales

- Maison de santé : une rencontre avec les professionnels de santé intégrant la nouvelle structure aura lieu fin février. L'ouverture est prévue le 1^{er} avril 2025.
- SEVAD : l'étude pour l'embauche d'une secrétaire intercommunale pour assurer des compléments d'heures ou des remplacement sur les 5 communes et sur le syndicat des écoles se poursuit.
- EPAGE : point sur le barrage du lac de St Point dont la gestion devrait être reprise par l'EPAGE. L'Etat accorde des aides importantes de l'ordre de 2.5 millions d'euros pour la réhabilitation de ce barrage qui permettra de rehausser le lac de 25 cm afin de stocker d'avantage d'eau.

V) Informations diverses

- Recensement de la population : Félicitations aux agents recenseurs qui réalisent actuellement le recensement très efficacement. A ce jour, 90 % de la population a déjà répondu à l'enquête. La commune compte 434 logements. Les chiffres définitifs seront donnés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Demande pour sécuriser l'accès à la passerelle (sol glissant sur la rampe descendant chemin des remparts) : l'employé communal a prévu d'installer des bandes anti-dérapantes comme sur la passerelle sous le moulin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

**Le Maire,
Christian VALLET**